

CHECKLIST – Installation électrique des systèmes photovoltaïque Panotron

09/25

Panotron propose au maître d'ouvrage, en collaboration avec ses partenaires de montage, une installation photovoltaïque clé en main et prête à l'exploitation.

Les travaux électriques (DC et AC, voir listes ci-dessous) devraient idéalement être effectués par l'électricien mandaté par le maître d'ouvrage.

Si celui-ci souhaite confier tout ou partie de l'installation DC ou des démarches administratives à un prestataire, Panotron peut prendre en charge ces prestations.

Checklist — travaux d'installation DC

- ☐ Déclaration auprès de l'administration communale (service du bâtiment)
- ☐ Remplir et soumettre la demande de raccordement technique (DRT)
- ☐ Montage de l'onduleur et du boîtier de raccordement DC (GAK)
- ☐ Pose des câbles DC (strings/chaînes de modules) ainsi que du conducteur de mise à la terre entre le toit, le GAK et l'onduleur
- ☐ Sertissage des fiches de raccordement MC4 (fiche & douilles) sur les strings et les rallonges selon le plan l'implantation Panotron
- ☐ Mise en place de la communication entre le compteur intelligent (Smart Meter) et l'onduleur
- ☐ Montage et raccordement éventuel d'un système de stockage par batterie
- ☐ Réalisation du protocole de mesure et de contrôle DC de l'installation photovoltaïque
- ☐ Étiquetage de l'installation avec les autocollants réglementaires
- ☐ Rédaction de la documentation de l'installation
- ☐ Mise en service de l'installation photovoltaïque
- ☐ Organisation du contrôle de réception (selon l'OIBT)
- ☐ Organisation et remise de l'attestation de conformité auprès du gestionnaire de réseau de distribution (GRD)
- ☐ Soumettre de la demande Pronovo pour l'obtention des subventions

Checklist — travaux d'installation AC

- ☐ Déclaration et enregistrement auprès du gestionnaire du réseau de distribution (GRD)
- ☐ Fourniture et pose de nouveaux compteurs, si nécessaire
- ☐ Adaptation ou remplacement de la distribution électrique intérieure existante
- ☐ Mise en place des conduits pour câbles entre le toit, le GAK et l'onduleur (passage le long de la façade, dans le bâtiment ou via la zone d'accès, y compris les percements nécessaires) ; ces travaux peuvent également être pris en charge par l'entrepreneur
- ☐ Pose du compteur conformément aux prescriptions du distributeur d'électricité local
- ☐ Réalisation de l'installation électrique selon le schéma de principe Panotron, en respectant les normes et réglementations locales ; inclut la protection contre les surtensions côté AC
- ☐ Raccordement de l'onduleur et de l'interrupteur général, y compris la liaison équipotentielle
- ☐ Intégration d'un compteur intelligent (Smart Meter) dans le tableau de distribution
- ☐ Mise à disposition d'un accès Internet pour la surveillance de l'installation
- ☐ Contrôle final selon l'OIBT, avec rapport de sécurité et protocole de mesures
- ☐ Autres documents locaux non mentionnés ci-dessus

Des copies de tous les documents importants sont à mettre à la disposition de Panotron, afin de compléter la documentation du projet.

BARDONNEX TBB SA, Route des Troches 1, CH-1562 Corcelles-près-Payerne, T +41 26 662 55 55

MORANDI Morandi Frères SA, Route des Troches 1, CH-1562 Corcelles-près-Payerne, T +41 26 662 55 55

PANOTRON Panotron AG, Ziegelei 8, CH-3255 Rapperswil BE, T +41 31 879 65 40

ZIEGELEI RAPPERSWIL Ziegelei Rapperswil Louis Gasser AG, Ziegelei 8, CH-3255 Rapperswil BE, T +41 31 879 65 00